

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le Conseil Communautaire, convoqué le 8 décembre 2023, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **14 décembre 2023** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 68

Nombre de conseillers absents à la séance : 0

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 0

Nombre de conseillers suppléés : /

### **ETAIENT PRÉSENTS :**

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Jean-François BARRIER, Yvette BASTID, Elisa BASTIDE, Jamal BELAIDI, Patricia BENITO, Bernard BERTHELIER, Hubert BONHOMMET, Vanessa BONNEFOY, Nadine BRUEL, Elise BRUGIERE, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Stéphanie DELORME, Géraud DELPUECH, Aurélie DEMOULIN, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Chloé MOLES, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PÉSTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

### **N° DEL\_2023\_189 : MARCHES / ADHÉSION À LA CENTRALE D'ACHAT DU RESAH POUR DISPOSER DE L'ACCÈS AUX PRESTATIONS DE TÉLÉCOMMUNICATION POUR LA CABA ET LES COMMUNES MEMBRES Y PARTICIPANT**

#### **Rapporteur : Monsieur Christian POULHES**

Depuis 2014, la CABA et plusieurs communes de la Communauté d'Agglomération ont constitué un groupement de commandes pour l'acquisition des prestations de télécommunication.

Les modalités de fonctionnement du groupement ont été formalisées par une convention constitutive, adoptée par délibération de chaque membre.

Les marchés issus de ce groupement de commandes arrivent à échéance au 31 décembre 2023.

Lors d'un Bureau Communautaire en mars 2023, il est apparu que le principe du groupement de commandes mis en œuvre en 2014 ne correspondait plus aux attentes actuelles de certains de ses membres.

Aussi, la DSI et le service des Marchés de la CABA ont recherché d'autres modalités d'achats qui permettent d'obtenir des gains financiers, des prestations de qualité et personnalisables selon les besoins de chaque membre tout en s'inscrivant dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Il ressort de ces recherches que seule une centrale d'achat serait en mesure de répondre à la plupart des attentes des différents acteurs.

Ainsi, il apparaît que la centrale d'achat du RESAH propose des marchés et des accords-cadres dans divers domaines, dont celui de la télécommunication, correspondant aux

besoins de la CABA et de ses communes membres.

Le RESAH est un groupement d'intérêt public national (GIP) dont l'objectif est d'appuyer la mutualisation et la professionnalisation des achats des pouvoirs adjudicateurs intervenant à titre principal ou accessoire dans le secteur sanitaire, médico-social et social.

Créé en 2007 pour appuyer initialement la mutualisation des achats hospitaliers, le RESAH élargit progressivement l'offre de sa centrale d'achat public vers les collectivités territoriales.

Avec plus de 2 milliards d'euros d'achat pour l'exercice 2022 et plus de 2 000 adhérents dont 244 collectivités, le GIP RESAH est l'un des principaux opérateurs de mutualisation dans le domaine des achats publics.

Pour bénéficier des accords-cadres de télécommunication portés par cette centrale d'achat, il est nécessaire que la CABA signe les conventions d'adhésion relatives aux deux accords-cadres de télécommunication proposés.

En adhérant ainsi à la centrale d'achat du RESAH, la CABA peut y associer les communes membres de l'agglomération qui souhaitent bénéficier expressément des prestations de télécommunications.

Pour chacune des communes candidates, l'adhésion et l'accès aux prestations et services proposés par les accords-cadres s'exécutent de deux manières :

- si la commune s'identifie au sein de l'annexe 1 de la convention, elle est considérée comme un bénéficiaire potentiel susceptible de recourir au marché avec un effet différé une fois que le besoin sera précisément identifié et transmis. Cette disposition permet aux membres disposant de contrats s'achevant en cours d'année de pouvoir basculer dans les propositions de la centrale du RESAH, à la date d'échéance ;

- en s'identifiant au sein de l'annexe 2 de la convention, la commune communique avec précision ses besoins et dispose immédiatement des accès au marché, objet du conventionnement. Ce cas de figure correspond aux collectivités dont les contrats s'achèvent au 31 décembre 2023 dans le cadre de leurs marchés actuels.

Les frais d'adhésion à la centrale d'achat sont supportés par la CABA. L'exécution administrative, financière et technique des prestations est assurée par chacune des communes auprès du prestataire.

Les prestations au sein de la centrale d'achat correspondant aux besoins de la CABA et de ses communes membres sont réparties dans deux accords-cadres ainsi allotés :

<b>Lot</b>	<b>Désignation</b>
2	Téléphonie fixe, VPN, Accès Internet, Numéro SVA, SDA, Webconférence, Multidiffusion, SD-WAN, Collecte niveau 2 (plus)
4	Téléphonie mobile, Machine to Machine, Mobile Device Management, Complément de couverture (plus)

Ces accords-cadres ont été passés pour une durée maximale de 4 ans, ils s'achèveront en avril 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'autoriser l'adhésion de la CABA à la centrale d'achat du RESAH ;
- d'autoriser Monsieur le Premier Vice-Président à signer la convention de service d'achat centralisé relative à l'accord-cadre n° 2021-045 ayant pour objet la fourniture de services opérés de télécommunications et prestations associées pour le lot n° 2 relatif à la téléphonie fixe, services internet, numéros SVA, VPN, Webconférence, Distribution d'appels, Multi-Diffusions, SD-Wan, Collecte niveau 2 et à en assurer l'exécution ;
- d'autoriser Monsieur le Premier Vice-Président à signer la convention de service d'achat centralisé relative à l'accord-cadre n° 2021-045 ayant pour objet la fourniture de services opérés de télécommunications et prestations associées pour le lot n° 4 relatif à la téléphonie mobile, M2M, MDM, Amélioration des couvertures indoor et outdoor, et à en assurer l'exécution.

Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.